

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES**



**POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE
SECTEUR DE L'INTERIEUR ET DES
COLLECTIVITES LOCALES**

Octobre 2015

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN D' ACTIONS
DU SECTEUR DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

Dans le cadre du plan d'actions du Gouvernement, le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales est en phase de concrétiser un programme qui s'articule essentiellement autour des axes stratégiques suivants :

Axe n°1 : Allègement des procédures et modernisation des prestations des services publics administratifs :

Au titre de cet axe, deux actions principales, qui vont de paire, sont mises en branle à savoir :

- Une batterie de mesures administratives et juridiques visant l'allègement et l'harmonisation des procédures administratives ;
- La modernisation des prestations des services publics administratifs.

Au titre de l'allègement des procédures plusieurs mesures touchant toutes les prestations administratives, notamment en ce qui concerne la constitution des dossiers du passeport biométrique, de la carte nationale d'identité, du permis de conduire, de la carte d'immatriculation automobiles.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action intersectoriel annuel que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre et pour lequel un comité de pilotage national et des comités sectoriels d'allègement et d'harmonisation des procédures ont été mis en place.

Par ailleurs, compte tenu du grand impact qu'induit l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la qualité des prestations administratives et sur l'allègement des procédures, le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales a fait de ce souci une priorité absolue.

A ce titre, le secteur travail sur cinq (05) fronts différents à savoir :

- L'optimisation du dispositif du passeport biométrique, en introduisant des améliorations importantes telles que la saisie en ligne (sur internet) des données alpha numériques sans avoir à se déplacer, la gestion intelligente et à distance des rendez vous d'enrôlement, l'information instantanée de l'utilisateur sur l'état d'avancement du traitement de son dossier aussi bien sur site WEB que par messagerie téléphonique.
- La décentralisation de toutes les prestations administratives assurées précédemment par la Daïra, au profit de la commune (*CNI, Carte d'immatriculation automobiles, permis de conduire, ...*). Cette mesure qui est en train d'être mise en œuvre graduellement vise à améliorer au mieux les prestations fournies à l'utilisateur et conférer aux élus des missions nouvelles en mesure de consolider leurs prérogatives.

L'opération concernera aussi le passeport biométrique, ou d'importants dispositifs sont en train d'être installés au niveau des communes et elle sera opérationnelle en priorité au niveau des grandes villes avant sa généralisation pour le reste des communes.

- L'interconnexion des différents secteurs au registre national automatisé d'état civil, ce qui permettra la suppression des documents d'état civil dans la constitution de tout dossier ou procédure administrative, ce qui constitue un allègement inédit des procédures qui va favoriser l'entraide administrative entre les secteurs et jettera les premiers jalons de l'administration électronique. Le secteur de l'Intérieur valorisera davantage ces interconnexions, pour faire profiter le citoyen d'autres allègements dans la constitution des dossiers en exploitant les bases de données des autres secteurs, telles que celles du casier judiciaire et du certificat de nationalité ou celles des affiliations CNAS et CASNOS.
- La poursuite de la mise en œuvre des chantiers de modernisation, en produisant la nouvelle carte nationale d'identité biométrique électronique, qui constituera un saut qualitatif grâce à un produit de dernière génération, répondant aux normes internationales les plus exigeantes et qui permettra outre l'identification des titulaires de cette carte, comme support pour bénéficier de multiples prestations publiques grâce à sa multifonctionnalité. L'année 2016 qui connaîtra la mise en service de la nouvelle carte, sera également marquée par le lancement des opérations pour la concrétisation du projet du nouveau permis de conduire et de la nouvelle carte d'immatriculation automobiles, parachevant ainsi l'automatisation des prestations administratives les plus répandues et assurant des prestations de qualité loin de toutes les complications bureaucratiques connues jusque là.
- Enfin, faire transiter les dispositifs techniques vers les nouvelles technologies telles que celles des prestations à distance et la technologie mobile, pour lesquels le secteur de l'Intérieur s'apprête à mettre en place les plateformes dédiées, ainsi que le cadre juridique approprié, dont le gouvernement a produit le texte de base, à savoir celui relatif à la certification électronique.

Sur un autre plan et en dehors des prestations publiques directement orientées vers le citoyen, les services administratifs du secteur ont été engagés dans un large processus d'informatisation, à travers une multitude de systèmes d'information automatisés, visant à optimiser le rendement des services et moderniser les outils de travail des structures et le plus important de ces systèmes est celui baptisé « E-Commune » qui est un système d'information intégré, englobant l'ensemble des services de la commune et qui sera à la base de l'informatisation globale des services administratifs et techniques du secteur.

Axe n°2 : Stimulation du développement local :

Le deuxième axe majeur de l'activité du secteur est la promotion du développement local dans ses différents segments.

Dans ce cadre l'action du secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales s'articule autour de trois (03) problématiques importantes, à savoir :

- La promotion de l'investissement économique au niveau local : il s'agira principalement de booster l'investissement suite aux nouvelles mesures décidées par le Gouvernement à la faveur de la loi de finances complémentaire 2015 et l'instruction interministérielle mise en vigueur en mois de septembre 2015 ; par laquelle tous les verrous constatés précédemment ont été levés, ouvrant la voie à l'initiative économique loin de toute entrave bureaucratique et simplifiant au maximum les procédures d'agrément des investissements et de concession du foncier économique.
- La stimulation d'un nouveau rôle économique pour les collectivités locales, en apportant des aménagements dans le cadre juridique régissant les agences foncières de wilaya et la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, de manière à favoriser la création de biens productifs de revenus et d'infrastructures à forte valeur ajoutée, en mesure de permettre aux collectivités locales de bénéficier d'activités économiques nouvelles d'aménagement et de mise à disposition de foncier économique répondant aux exigences de la concurrence et de la rentabilité et la mise en service d'infrastructures à vocation économique, pouvant développer les capacités des collectivités locales.
- La refonte du système des finances et de la fiscalité locale, à travers une refonte du cadre juridique régissant ces deux aspects fondamentaux dans la gestion financière et fiscale des budgets décentralisés. Cette démarche vise à faire bénéficier les collectivités locales d'une structure d'impôts et taxes à forte rentabilité et intimement liée aux spécificités et potentialités de chaque Commune et/ou Wilaya.

Par ailleurs, il sera question d'optimiser les systèmes de recouvrement des recettes fiscales et patrimoniales, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement visant à améliorer le rendement de la fiscalité ordinaire hors hydrocarbures, pour laquelle une démarche multisectorielle a été mise en branle.

En ce qui concerne le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales, un plan d'actions multiformes est en voie d'exécution, pour l'assainissement de la situation juridique du patrimoine local, la revalorisation de ses droits de location ou de concession, l'amélioration des dispositifs de perception des droits et taxes.

- La réhabilitation, la modernisation et l'amélioration des prestations des services publics de proximité, et ce, à travers de nouveaux dispositifs organisationnels et juridiques visant à traiter les insuffisances constatées et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes innovant, en mesure d'assurer l'efficacité de ces prestations qui concernent directement le cadre de vie du citoyen, notamment : la réorganisation des services de nettoyage, l'actualisation des schémas de collecte des déchets ménagers et inertes, l'organisation des travaux de remise en l'état et la mise en place des procédures claires en ce qui concerne les droits de voirie. Par ailleurs, plusieurs questions sont en phase de traitement, notamment les cadres réglementaires régissant l'intercommunalité, l'externalisation et la gestion délégative de certains services publics de proximité, ainsi que ceux ayant trait à l'exercice des prérogatives de police administrative, de police urbaine et de voirie.

Dans ce même cadre le secteur poursuivra ses efforts pour le renforcement des capacités des collectivités locales en moyens d'intervention, notamment à travers la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales et les nouvelles wilayas déléguées créées à la faveur de la nouvelle organisation décidée par Son Excellence, Monsieur le Président de la République au niveau du sud, bénéficieront d'un apport particulier.

Axe n°3 : Approfondissement des garanties d'exercice des libertés publiques :

Au titre des libertés publiques, le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales a engagé de nombreux chantiers de réformes du cadre juridique et réglementaire, notamment :

- L'élaboration de l'ensemble des textes d'application des lois des réformes politiques décidées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, et ce, après avoir élaboré ceux ayant trait aux opérations électorales. Cet arsenal juridique facilitera aux assemblées élues l'exercice de leurs missions et ancrera la pratique démocratique dans le fonctionnement de ces assemblées.
- Le parachèvement du cadre réglementaire régissant le mouvement associatif, en finalisant :
 - o le texte relatif aux associations religieuses, en coordination avec les secteurs concernés ;
 - o les textes réglementaires relatifs aux fondations commémoratives de personnalités ou d'événements historiques ;
 - o le texte réglementaire relatif aux associations dotées de caractère d'utilité publique, qui vise à dynamiser la vie associative et l'orienter vers la mobilisation de toutes ses ressources autour des missions de service public.

- La mise en œuvre d'une feuille de route élaborée pour l'enracinement de la démarche participative dans la conduite des affaires publiques locales, et ce, en dotant cette démarche d'un cadre juridique approprié et la mise en place de structures de concertation et de consultation (*observatoire du service public, conseils consultatifs locaux, ...*) qui viendront compléter l'effort des assemblées élues à la fois pour permettre aux instances publiques de prendre connaissance des préoccupations prioritaires de la population, leur apprendre à être constamment à l'écoute des relais sociaux et développer une manière de faire qui permettrait de faire participer les représentants des citoyens dans l'exécution des missions de service public.
- La réorganisation de la fonction contentieux au sein des collectivités locales, pour mieux accompagner l'activité de consulting juridique, une meilleure défense des intérêts de la collectivité locale devant les juridictions compétentes et garantir le respect des droits individuels et collectifs des citoyens et usagers du service public à travers le respect rigoureux des lois et règlements en vigueur.
Dans ce cadre un audit général du fonctionnement des services du contentieux sera mené, dans la perspective de cette réorganisation, avec une politique affirmée d'accompagnement des collectivités locales dans ce dossier.

Axe n°4 : Réorganisation administrative des collectivités locales :

Au gré des politiques de réforme et de modernisation menées concernant les missions et les prestations des services administratifs et l'orientation stratégique adoptée par le Gouvernement pour le rapprochement de l'administration du citoyen, implique automatiquement une révision de l'organisation administrative de manière à l'adapter avec les nouvelles données du terrain. A ce titre, le secteur est en phase de :

- Finaliser la mise en place des nouvelles Wilayas déléguées du sud en les dotant des infrastructures d'accueil, des moyens matériels et humains et les faire bénéficier de programmes de développement d'appoint et de mise à niveau qui permettraient à ces nouvelles entités de jouer pleinement leur rôle en matière de développement et répondre avec diligence et efficacité aux attentes et aspirations des citoyens de ces Wilayas Déléguées.
- Lancer la mise en œuvre de la deuxième phase de la nouvelle organisation décidée par Son Excellence, Monsieur le Président de la République à savoir la création des nouvelles Wilayas déléguées des Hauts plateaux, qui bénéficieront des mêmes dispositifs mis en œuvre au profit des Wilayas déléguées du sud et c'est une étape qui sera suivie par la création de nouvelles wilayas déléguées au nord du pays.
- Suite à la décentralisation décidée des prestations des services publics administratifs au niveau des Communes, le secteur est en phase de réviser les missions, l'organisation et le fonctionnement des Daïras, ainsi que les Circonscriptions Administratives de la Wilaya d'Alger.

La révision envisagée s'oriente vers davantage de missions de contrôle, d'animation et de coordination, ainsi que des prérogatives plus larges en matière de conduite des programmes de développement du territoire de la circonscription administrative ainsi que les activités de service public de proximité. Il s'agit des décisions prises lors du CIM consacré par le Gouvernement à la Wilaya d'Alger en septembre 2014, qu'il est question de mettre en œuvre dans un avenir proche.

- L'adaptation de l'organisation de l'Administration Générale de la Wilaya est en outre un important dossier que le secteur compte concrétiser et qui est déjà à un stade assez avancé en ce qui concerne la réorganisation des services de l'Administration Locale et de la Réglementation Générale, qui sera suivi par les autres services, notamment les services de l'inspection et de la délégation à la sécurité.

De ce qui précède, il s'avère qu'il s'agit d'une dynamique générale de réforme que le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales s'attèle à insuffler à tous les niveaux de l'administration publique du secteur, aussi bien au niveau central et local.

Axe n°5 : Développement du capital Humain :

Considérant que l'élément humain est à l'origine de toute politique de réforme et le facteur déterminant de sa réussite, le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales a consacré une grande partie de son plan d'action au développement des capacités professionnelles des effectifs et la mise à niveau des compétences pour être au niveau des défis des nouvelles réformes, notamment :

- La Poursuite de la politique de renforcement des taux d'encadrement des administrations locales en favorisant l'intégration des recrues des dispositifs DAIP ;
- Faire bénéficier les nouvelles Wilayas déléguées d'un plan spécifique de recrutement et de redéploiement, permettant leur mise en service immédiat ;
- La reconstitution du réseau d'établissements de formation, à travers le parachèvement de la réalisation des établissements régionaux de formation en cours de réalisation ;
- Le lancement d'un plan de formation qui touche l'ensemble des catégories professionnelles à travers la mobilisation de l'ensemble des établissements du secteur, la consolidation des capacités de formation par un programme de partenariat avec les secteurs de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'enseignement professionnels, ainsi que la coopération internationale en matière de formation ;

- Le développement des méthodes de formation en mettant en place des plateformes modernes de visioconférence et de formation à distance, qui permettront la mise en formation de nombres plus importants de fonctionnaires.
- La refonte de l'Ecole Nationale d'Administration et la révision de son système de formation, en développant la formation de la haute administration publique en qualité.
- La révision de l'organisation et le fonctionnement du CENEAP et en faire un outil efficace d'étude et d'analyse au service du développement local, dans le cadre des nouvelles orientations.
- La mise en œuvre d'un large programme de coopération avec le secteur de l'enseignement supérieur en matière de recherche scientifique, valorisant ainsi les résultats de la recherche et leur exploitation dans le cadre des axes stratégiques de développement des politiques publiques menées par le secteur de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

Par ailleurs, d'autres actions sont également menées pour l'accompagnement de ces efforts, notamment le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) qui permettra de moderniser la gestion des ressources humaines et la faire intégrer dans l'aire de la gestion prospective des effectifs et l'automatisation des actes routiniers de gestion, ce qui aura pour effet de focaliser l'effort à l'avenir sur les aspects stratégiques du développement du capital humain.